

RALLYE

Fixation du prix d'achat de l'offre globale de rachat lancée par Rallye sur sa dette non sécurisée et extension de la date de clôture de l'offre

Paris, le 5 février 2021 – Rallye a décidé (i) de reporter la date de clôture de l'offre globale de rachat de sa dette non sécurisée lancée le 22 janvier 2021 (l'« **Offre de Rachat** ») (cf. communiqué de presse de Rallye en date du 22 janvier 2021), initialement fixée au 5 février 2021 à 17 heures, heure de Paris, et (ii) de fixer le prix d'achat dans le cadre de l'Offre de Rachat à 20% du montant de la créance.

La nouvelle date de clôture de l'Offre de Rachat a été fixée **au 10 février 2021 à 17 heures, heure de Paris**. Rallye annoncera les résultats de l'Offre de Rachat à l'issue de cette nouvelle date de clôture.

En conséquence et sous réserve des conditions rappelées ci-après :

- les offres valides soumises dans le cadre de l'Offre de Rachat et acceptées par Rallye feront l'objet d'un rachat sur la base d'un prix d'achat égal à 20% du montant de la créance (soit le prix d'achat maximum initialement fixé par Rallye) ;
- les créanciers ayant soumis des offres valides avant ce jour, 17 heures (heure de Paris) ne se verront pas appliquer de pro-ratisation sur le montant de leurs créances rachetées dans le cadre de l'Offre de Rachat ; et
- seuls les créanciers ayant soumis des offres valides à compter de ce jour, 17 heures (heure de Paris) et jusqu'au 10 février 2021 à 17 heures (heure de Paris), pourront se voir appliquer, le cas échéant, un pro-rata sur le montant de leurs créances rachetées dans l'hypothèse où le montant maximum de 75 millions d'euros consacré par Rallye à l'Offre de Rachat serait dépassé.

Les autres termes de l'Offre de Rachat, en particulier la date estimée de règlement-livraison de l'Offre de Rachat, demeurent inchangés.

La réalisation de l'Offre de Rachat est notamment soumise à (i) l'approbation par le Tribunal de commerce de Paris de la modification du plan de sauvegarde de Rallye afin d'autoriser la réalisation effective de l'Offre de Rachat et la mise en place du nouveau financement (y compris les sûretés y afférentes) et (ii) la mise à disposition des fonds dans le cadre de ce nouveau financement (cf. communiqué de presse de Rallye en date du 22 janvier 2021). Rallye sollicitera cette approbation immédiatement après avoir annoncé les résultats de l'Offre de Rachat et sous réserve de ces derniers.

La diffusion du présent document dans certaines juridictions peut être limitée par la loi. Les personnes en possession de ce document sont tenues de s'informer et de se conformer à toutes les restrictions légales et réglementaires.

Contact presse :

Citigate Dewe Rogerson

Aliénor Miens + 33 6 64 32 81 75 Alienor.miens@citigatedewerogerson.com

Annelot Huijgen +33 6 22 93 03 19 Annelot.Huijgen@citigatedewerogerson.com